

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 17

présents : 14

votants : 15

l'An deux mille vingt-quatre

le 11 décembre 2024 à 17h30 heures,

le Conseil municipal de la commune de Barjac,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,

sous la Présidence de M. Edouard CHAULET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 décembre 2024

PRESENTS : M. CHAULET – Mme GUYONNAUD – M. BELIN – Mme FERRAT – M. GILLES –
Mme BOFILL – M. FURESTIER – M. RAYBAUD – M. IPSILANTI – Mme LE HE –
Mme BRUGNON – Mme ESNEE – M. LAZARD – M. GEVAUDAN

Absents : Mme CLAVAGUERA – Mme OLIVIERI

Procurations : M. EL ATTAR à M. BELIN

Délibération n°2024 - 121

OBJET : Décision modificative du budget principal de la commune n°6

Des dépenses non prévues au budget principal nécessitent la modification du budget principal de la commune. Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la décision modificative n°6 du budget principal de la commune.

INVESTISSEMENT	DM 6	DM 6	
Chapitre - Opération : Article - Désignation	Dépenses	Recettes	Total BP + DMs
041 Opérations patrimoniales : 2111 terrains nus	172 000 €		172 000 €
041 Opérations patrimoniales : 1328 subventions investissement autres		172 000 €	172 000 €

Le conseil municipal,

Vu le projet de décision modificative n°6, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

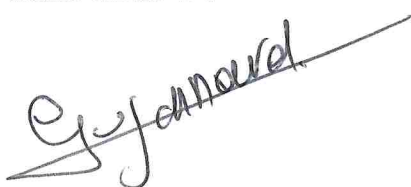
APPROUVE la décision modificative n°6 du budget principal.

Le Maire :

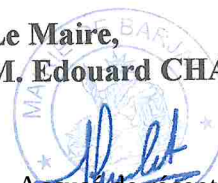
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre.

La secrétaire de séance,
Mme Aline GUYONNAUD



Le Maire,
M. Edouard CHAULET



Accusé de réception en préfecture
030-213000292-20241211-72_121-DE
Reçu le 12/12/2024